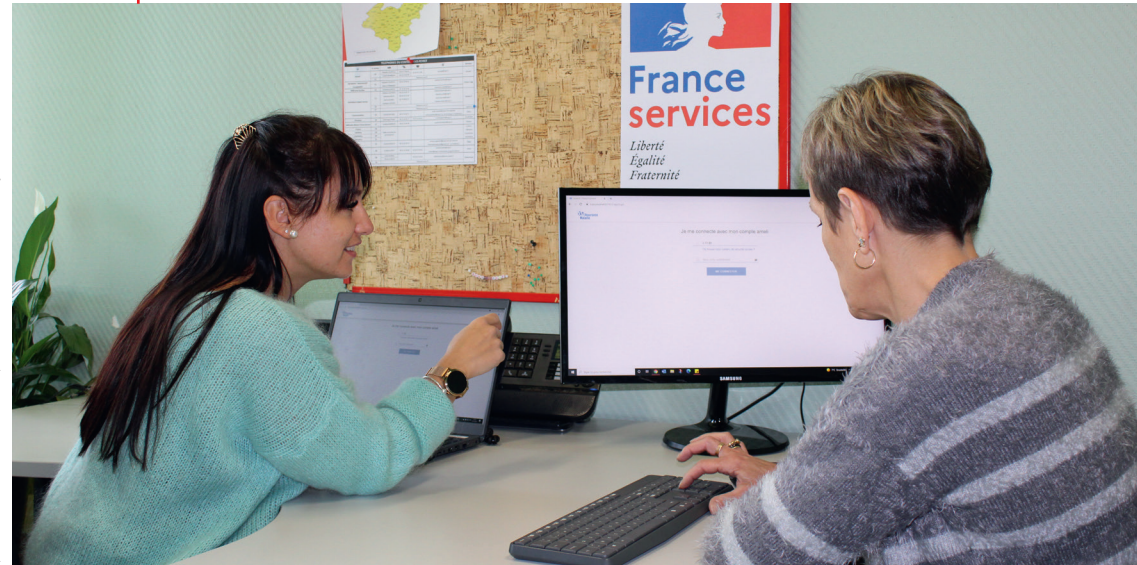


Informations pratiques auprès de votre mairie et des espaces France Services :

-    **Arzacq-Arraziguet :**
Maison de la Formation
2 rue Robert Larrieu 64410 Arzacq-Arraziguet
T : 05 59 60 80 51 / 06 02 07 84 08 • M : csap@france-services.gouv.fr
Mardi et vendredi : 9h00-12h00
-    **Garlin :**
Mairie
3 place de la Résistance 64330 Garlin
T : 06 02 07 84 08 • M : csap@france-services.gouv.fr
Mardi et jeudi : 14h00-17h00
-    **Serres-Castet :**
Centre Alexis Peyret
2 rue Aristide Finco 64230 Serres-Castet
T : 05 59 33 11 66 / 06 02 07 84 08 • M : csap@france-services.gouv.fr
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi : 14h00-18h00
-    **Thèze :**
La Poste
5 place Albert Lacoste 64450 Thèze
T : 05 59 90 71 66 • M : theze@france-services.gouv.fr
Mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Mercredi et samedi : 9h00-12h00



Les services publics près de chez vous dans votre mairie et dans les espaces France services à Arzacq-Arraziguet, Garlin, Serres-Castet et Thèze



Date de création : 2021 / Conception : lesdeux1d.com / Crédits photos : Centre Social Alexis Peyret, La Poste, Shutterstock.



Famille :

déclaration trimestrielle,
changement de situation, etc.



Impôts :

déclaration de revenus,
paiement des impôts, etc.



Véhicule :

demande de carte grise et
permis de conduire, etc.



Social :

RSA,
prime d'activité.

Les conseillères

France services

vous informent
et vous guident
dans les domaines du quotidien
et les démarches en ligne



ESPACE NUMÉRIQUE

Un animateur vous accompagne
individuellement dans l'utilisation
du numérique à travers un soutien
individuel. Vous pouvez également
accéder librement aux outils numériques.



Logement :

demande
d'une allocation
logement, demande
de logement social, etc.



Retraite :

dépôt de dossier
de retraite,
suivi des paiements,
demande de pension
de reversion, etc.



Emploi :

inscription
sur pole-emploi.fr,
rédaction de CV,
actualisation
de situation, etc.



Justice :

accès à des services d'information
juridique, simulation d'aide
juridictionnelle ou de pensions
alimentaires, etc.



Santé :

demande de carte vitale,
attestation de droit,
carte européenne, remboursements,
demandes de complémentaires, etc.



Pour chacune de vos démarches,
apportez votre justificatif d'identité à jour.

Pour les démarches en ligne,
munissez-vous de vos identifiants FranceConnect.
Si vous n'en avez pas, nous les créerons avec vous.

Les documents indispensables que je dois apporter
si mes démarches concernent :

► L'ASSURANCE MALADIE (CPAM - AMELI.FR)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Mon code confidentiel (compte AMELI).

► PÔLE EMPLOI

- Mon n° d'identifiant Pôle Emploi,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire).

► LES FINANCES PUBLIQUES /IMPÔTS (DGFIP)

- Mon n° fiscal,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte),
- Mon revenu fiscal de référence (pour création de compte),
- Mon RIB,
- Mon dernier avis d'imposition.

► L'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Mon mot de passe confidentiel.

► LA POSTE

- Mon titre d'identité valide.

► LA DÉFENSE DES DROITS (MINISTÈRE DE LA JUSTICE)

- Mon titre d'identité valide.

► LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)

- Particulier ou exploitant :
n° de sécurité sociale (carte Vitale),
- Entreprise : n° de SIRET (14 chiffres),
- Une adresse email valide ou un n° de
téléphone portable afin de recevoir
le mot de passe provisoire lors de la
création de l'espace,
- Mot de passe confidentiel
(à personnaliser lors de la 1^{re} connexion).

► TITRES SÉCURISÉS DE L'ÉTAT (ANTS)

- Mon identifiant ANTS,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon identifiant FranceConnect,
- Mon justificatif de domicile de moins de
6 mois (facture de fournisseurs d'énergies).

► LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

- Mon n° de sécurité sociale,
- Mon mot de passe confidentiel,
- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF),
- Mes 3 derniers justificatifs de ressources.

Ne pas hésiter à se renseigner auprès de vos mairies ou d'un espace France services